



Stationnement gênant, le propriétaire a appelé la police

Par **Vin cennt**, le **30/04/2016** à **16:10**

Bonjour,

Ce matin, j'ai garé devant un parking pendant 5 min là ou c'est interdit de garer. je suis venu, j'ai vu le propriétaire en train d'appeler la police. il a fini d'appeler et il vient me dire que la police lui dire que même si je suis arrivé pour bouger ma voiture, je serai quand même verbalisé. Mais la police ne'st pas venue.. est ce que la police peut vraiment me verbaliser sans se déplacer? je pense que le propriétaire a communiqué ma plaque d'immatriculation à la police.

Merci de votre réponse.

Bien cordialement,

Par **janus2fr**, le **30/04/2016** à **19:12**

Bonjour,

En théorie, non. Pour que vous soyez verbalisé, il faut qu'un agent habilité à le faire constate l'infraction, soit de visu, soit par video-surveillance. La simple dénonciation de ce propriétaire ne suffit pas.

Par **Vin cennt**, le **30/04/2016** à **22:17**

Pardon, je voulais dire devant un carage, ce n'est pas un parking. C'est la même chose?

Par **janus2fr**, le **01/05/2016** à **08:48**

C'est la même chose pour toutes les infractions !